

# Chronique du Sablier

N° 7 mai 2018

## La Loire, les levées, les crues

### La levée syndicale de Gohier aux Ponts-de-Cé (1)

Au XIX<sup>e</sup> siècle, suite aux crues à répétition, et notamment celle de 1843, il est décidé de protéger notre vallée (on compte un peu plus de 1 100 ha de terrain inondable) par une digue sur près de 8 km allant de Gohier aux Ponts-de-Cé, entre la Petite Loire, la Loire et les coteaux.

A l'origine, elle est l'oeuvre de 3 syndicats de levée :

- celui de Gohier, créé en 1845
- celui de St Saturnin, regroupant St Jean-des-Mauvrets en 1848
- celui de Juigné-sur-Loire, en 1874 avec les Ponts-de-Cé

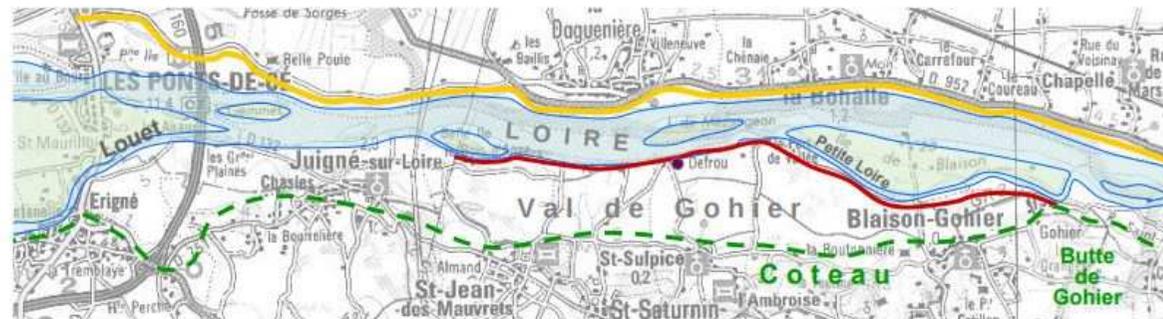
#### 1°) De Gohier à St Sulpice

Un syndicat des riverains de Gohier, Blaison et St Sulpice est constitué en 1845 pour envisager la construction d'une levée insubmersible, destinée à protéger les terres cultivées de leur vallée contre les débordements des eaux de la Loire.

Une ordonnance du Roi Louis Philippe du 4 juin 1846, autorise l'exécution de la digue, réalisée entre 1846 et 1848 sur l'ancienne élévation submersible partant de la butte de Gohier, derrière la mairie (qui n'existait pas encore), jusqu'au « deffrault de la Daguenière » (ou Defrou), à St Sulpice. Cette levée est alors constituée de pieux d'ardoise posés debout et de terre sablonneuse toujours prise au sud, le bassin de la Loire étant au nord ; et sur cette face nord, un perré de pierres la couvre jusqu'à 5 mètres, la hauteur de cette digue atteignant à l'origine 5,50 mètres.

Suite à la cassure du 4 juin 1856, elle est renforcée et rehaussée de 0,80 mètre. Son profil se compose alors de trois parties : au nord un talus perré de 6 m de hauteur, une chaussée enherbée de 3,90 m de large et vers le sud un talus en pente sur 9 mètres de longueur constitué d'une banquette de 3 m de large (ou risberme) entre 2 talus.

Le coût des travaux d'origine s'élève à plus de 300 000 francs (de l'époque). Il est partagé entre les propriétaires riverains (les 2/3 du montant) et l'Etat (1/3) ; mais par la suite, l'Etat n'a pas toujours accepté de participer aux dépenses. C'est ainsi qu'en janvier 1866, la commission syndicale demande la construction d'une rampe au Port de Vallée pour permettre un accès plus commode au bac, consolider en même temps la levée et faciliter le rouissage du chanvre. L'Etat refuse de contribuer à la dépense.



- Grande Levée (levée nord)
- Levée de Gohier à St Jean-des-M.
- Le Defrou (deffrault de la Daguenière)
- - - Limite basse du coteau

## 2°) De St Saturnin à St Jean-des-Mauvrets

En 1848, les travaux sont arrêtés à la limite de St Saturnin, cette commune ayant créé son propre syndicat et refusé de participer à celui de Gohier – Blaison – St Sulpice. Elle estime son territoire suffisamment protégé contre les crues grâce à un ancien mur en maçonnerie construit à ses frais le long du fleuve en 1843, mais en mauvais état.

A cette date, les propriétaires riverains de St Jean-des-Mauvrets désirent faire partie du syndicat de St Saturnin, et le 24 octobre un décret autorise la création de l'association syndicale des 2 communes.

A la place des murettes, les ingénieurs proposent d'élever des digues en terre, perreyées et submersibles, mais suite à la grosse crue de juin 1856 qui a cassé et emporté plusieurs endroits, une levée insubmersible est établie sur l'emplacement du chemin communal, ce dernier étant rétabli au pied sud de la levée, à l'abri des inondations.

## 3°) De Juigné aux Ponts-de-Cé

Dès 1856, les propriétaires riverains de ces 2 communes demandent le prolongement de la digue insubmersible réalisée par St Saturnin et St Jean-des-Mauvrets. En 1865, un syndicat provisoire se forme pour projeter la continuité de la levée de Juigné jusqu'à l'embouchure du Louet, appelée « Le Petit Port ». L'arrêté préfectoral du 5 juin 1874 autorise la constitution du syndicat de Juigné, avec les propriétaires riverains de Juigné (268), des Ponts-de-Cé (264) et ceux concernés de St Melaine (56).

Cette dernière partie de la levée, étant d'une cote inférieure à la digue Gohier – St Jean-des-Mauvrets, n'empêche pas les inondations de revenir dans la vallée en cas de fortes crues (supérieures à 4,50 m)\*. Dès 1912, des pétitions demandent la surélévation de la levée, mais il faut attendre 1970 pour obtenir un rehaussement d'1 mètre et la construction de portes empêchant l'intrusion de la Loire dans le val en cas de crue. (à suivre)

M. L.

\* Concernant cet ouvrage, le rapport de l'ingénieur en date du 28 septembre 1914 indiquait : « Ce n'est en réalité, du reste, pas une levée, attendu qu'on s'est borné à niveler les rives, à faire disparaître les dépressions jusqu'à la cote prévue et à protéger le talus du côté du fleuve par un perré à pierres sèches ».

Actuellement, cet ouvrage reste à une cote bien inférieure à celle de la levée joignant Gohier à St Jean-des-Mauvrets.

## Entre Loire et coteaux

### Floraisons printanières dans le Val de Gohier

L'hiver et le début du printemps n'ont pas manqué de précipitations, contrairement à certaines années passées.

Si nombre d'arbres et d'arbustes ont pris quelque retard dans leur développement, en raison d'un épisode froid à la fin du mois de février, toutes ces conditions – ainsi qu'une période exceptionnelle en avril, courte mais estivale – n'ont pu que favoriser la flore herbacée : de grands espaces couverts de fleurs ont fait une apparition remarquable dans les terres du fond de la vallée, phénomène qui n'avait pas été aussi marqué depuis plusieurs années.

Une station de fritillaires pintades, où l'on pouvait dénombrer des centaines de fleurs, était visible entre Port-de-Vallée et St Sulpice ; d'autres lieux, près de Gohier étaient également bien pourvus. Malheureusement ces floraisons sont toujours de courte durée (fin mars - début avril).



Nombre d'autres espèces printanières ont formé ça et là de véritables tapis. Voici deux exemples photographiés cette année dans le val.

Devinette : quel est leur nom ? (ceux-ci seront donnés le mois prochain). Mais il serait intéressant d'obtenir les dénominations locales de ces plantes, à l'instar de la fritillaire, appelée ici « gogane », ainsi que, peut-être d'autres termes, souvent imagés.



J.-C. S.